

**PROCES-VERBAL**  
**Conseil d'Administration du CCAS**  
**du lundi 19 novembre 2024 à 18h30**

Nombre de membres : 16

En exercice : 16

Présents : 9

Pouvoirs : 3

Présents :

Mesdames Marie Claude CATALA, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Marie-Anne TERNAUX, Nicole CIMETIERE, Marie Thérèse DESBONNE, Madeleine MINOT, Messieurs Maxime COLLIER, René TRIPOZ

Excusés ayant donné pouvoir :

Sylvie COILLARD > pouvoir à Frédéric BRONGNIART  
Jean-Pascal FLAUDER > pouvoir à Marie-Claude CATALA  
Agnès DESSAINTJEAN > pouvoir à Sylvie THOMASSON

Excusés :

Jean-Paul GASQUET  
Christiane DUCLOS  
Bernadette GUERRIER

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA

Secrétaire de séance : Sylvie THOMASSON

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

**1- Désignation du secrétaire de séance** (Délibération n° 2024- 18)

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du CCAS est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- NOMME Madame **Sylvie THOMASSON** secrétaire de séance

**Vote, approuvé à l'unanimité**

**2- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du lundi 16 septembre 2024** (Délibération n° 2024 – 19)

Le procès-verbal du Conseil d'Administration a été transmis par mail le 29 septembre 2024.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil d'Administration du lundi 16 septembre 2024

**Vote, approuvé à l'unanimité**

### **3- Bilan de la Soirée du Rire du 11 octobre 2024**

Le spectacle du 11/10/2024 a été apprécié, des retours très positifs.

- 254 entrées contre 246 en 2023,
- 2 145 euros de buvette contre 1 841 euros en 2023,
- Un bénéfice de 2 021,61€ (montant non définitif au 19/11/2024) soit 237,74€ de plus que l'année dernière.

Une mise au point sera nécessaire pour la prochaine soirée du rire afin de prévoir les quantités nécessaires concernant « la partie salée » ainsi que l'organisation des entrées et de la buvette. Le paiement en CB est également un point à prévoir. Une entente pourrait se faire avec le Comité des Fêtes à ce sujet.

### **4- Point sur l'organisation du goûter des aînés du 15 décembre 2024**

Mme la Vice-Présidente et les membres présents s'organisent pour la distribution des invitations.

Cette année le goûter se déroule au rez-de-chaussée de la Salle des Fêtes de Pouilly.

L'animation retenue est Tac Anim.

L'établissement du « Qui fait quoi » est en cours.

### **5- Point sur la distribution des colis aux Aînés**

Mme la Vice-Présidente et les membres présents s'organisent pour la distribution des 45 colis aux aînés de plus de 90 ans et/ou personnes en maison de retraite, dont 7 à Pouilly, 10 à Jarnioux et 28 à Liergues. Merci de faire part à Marie-Anne les noms des personnes que vous souhaitez visiter (voir annexe).

La livraison des colis est prévue semaine 50.

### **6- Point sur les inscriptions aux ateliers numériques 2025**

Ces ateliers d'initiation, pour toute personne de plus de 55 ans, se dérouleront sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025 à raison de 12 séances collectives hebdomadaires de 2h30.

A ce jour, 6 personnes ont été contactées par l'animateur numérique. Deux autres personnes le seront prochainement.

Une nouvelle communication va être faite pour plus d'inscriptions.

### **7- Projet sensibilisation prévention routière en 2025 (Délibération n°2024 - 20)**

Mme la Vice-Présidente présente le devis reçu de la part de l'association prévention routière d'un montant de 500€, en vue d'organiser une demi-journée de sensibilisation sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 pour 30 personnes.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le devis de l'association de Prévention routière

## **8- Projet ateliers mémoires en 2025**

Mme la Vice-Présidente présente le projet d'organisation d'ateliers mémoire en 2025, en lien avec le centre social CAP Générations. Les ateliers pourraient avoir lieu après février 2025.

Les membres présents approuvent ce projet.

Un rendez-vous téléphonique est prévu le 29 novembre 2024 afin d'avoir des informations sur le déroulé et le coût de ces ateliers.

## **9- Compte rendu des décisions du Président du CCAS sur quatre attributions d'aides sociales**

DECISION DU PRESIDENT 03 – 2024 : attribution d'une aide financière d'un montant de 40,00 € à un administré pour le déplacement en taxi afin d'aller faire ses courses.

DECISION DU PRESIDENT 04 – 2024 : attribution d'une aide financière d'un montant de 38,60 € à un administré pour le déplacement en taxi afin d'aller faire ses courses.

DECISION DU PRESIDENT 05 – 2024 : attribution d'une aide financière d'un montant de 200,68 € à un administré ne pouvant honorer le règlement auprès de l'assurance Groupama.

DECISION DU PRESIDENT 06 – 2024 : attribution d'une aide financière d'un montant de 123,00 € à une administrée ne pouvant honorer le règlement auprès de la CCBPD concernant l'accueil de loisirs.

## **10- Questions diverses**

- **Retour des ateliers Âge'ilités** : 10 personnes ont participé aux ateliers Âge'ilité à la salle des Hauts de Liergues. Ces ateliers pourront être reconduits l'année prochaine mais auront un coût si le gestionnaire « Kiné Prévention Auvergne Rhône-alpes » ne finance pas ces ateliers.
- **Aide pour le financement du BAFA** :
  - 2 dossiers complets à ce jour
  - 1 dossier en attente de pièces justificatives de validation de diplôme.

Dès le retour du dossier complet, les aides pourront être versées : 100 euros par dossier.

- Demande de Monique Moriaud pour une formation de secourisme et sur les défibrillateurs – Le CCAS se rapproche d'une formatrice sur notre commune Laetitia Péchard.

La Vice-Présidente du CCAS  
Marie-Claude CATALA



La Secrétaire de Séance  
Sylvie THOMASSON

